

CR Réunion CRA 16 Novembre 2016

Personnes présentes :

- Robert MEBARKI (Président CRA)
- Arnaud PIRIOU (membre CRA - nomination JA1)
- Daniel ALLOUL (membre CRA - nomination JA2)
- Véronique BEAUSSART (Présidente CRF)
- André CRETOT (membre CRF - pratique AR/JA1)
- François COTARD (CDA 75)
- Christophe HEYMAN (CDA 77 et membre CRA - nomination AR)
- Aurélie PAINEAU (CDA 78)
- Pascal BERTRAND (CDA 91)
- Hugues LECONTE (CDA 92)
- Christiane DEMEILLAT (CDA 93)
- Alain CHASSAIN (Représentant CDA94 en remplacement de Josiane TEISSONNIERE excusée)
- Yannick VARENGOT (CDA 95)

La réunion débute à 19:00

1- Tour de table de présentation

2- Le président distribue à chaque représentant départemental les autocollants "cartes d'arbitres" en prenant soin de signaler que ce sont des rééditions mais qu'au niveau du SPID central il n'est possible de faire cette édition qu'une seule fois par saison.

3- Le président demande à ce que chaque responsable CDA retourne la liste des arbitre de son département nettoyée des arbitres n'officiant plus du tout afin de pouvoir nettoyer de son côté la base centrale. Il souhaite que ces retours soient fait le plus rapidement possible.

4- De même, il demandé à chaque responsable CDA de vérifier s'il n'y a pas d'oubli dans le fichier des obligations afin d'éviter de facturer des clubs alors qu'ils ont des JA1 qui font des prestations.

A cette occasion il est demandé au président de fournir aux responsables CDA la liste des mutualisés (ou que lorsque la commission sportive autorise une mutualisation, tous les CDA soient mis en copie, ils feront le tri eux même...) afin de pouvoir valider le fichier des obligations mais également pour les réattributions lorsqu'il y a un désistement du JA1 nommé.

Le président demande ensuite que lui soit envoyée une liste par département des JA1 qui utilisent le logiciel GIRPE lors des rencontres par équipe afin de préparer l'an prochain où les rencontre Nationale nécessiteront l'usage de ce logiciel.

Enfin sur ce point le président fait part de sa volonté d'ici l'an prochain de simplifier le système de mutualisation.

5- Au niveau du championnat de France par équipe, depuis le début de la saison (ou presque) les convocations sont envoyée par e-mail et la plus grande partie des JA1 jouent le

jeu de la retourner par mail, ce qui est une très bonne chose. Par contre d'ici la deuxième phase il serait judicieux de simplifier cette convocation.

Il est à noter, charge aux responsables CDA de passer l'information, que la partie qu'il fallait laisser aux clubs ne doit maintenant plus l'être.

6- Point sur les remplacements de JA1.

Le président a envoyé en début de la phase 1 le modèle qu'il faut utiliser pour refaire la convocation au remplaçant désigné.

Lorsqu'un responsable CDA est informé du désistement d'un JA1 sur une rencontre, s'il n'a plus de JA1 à proposer dans son département, il ne doit pas hésiter à faire une demande collective aux autres responsables afin de trouver éventuellement un remplaçant dans les autres départements.

De plus lorsqu'un responsable fait un remplacement de JA1, il doit notifier l'ensemble des autres responsables CDA ainsi que les membres de la CRA et de la CRF. (mailling liste identique à celle dans laquelle parviennent les nominations).

Par ailleurs si une personne inscrite sur la liste des remplaçants refuse d'effectuer un remplacement qui lui est proposé sans motif valable, les responsables CDA sont tenus de le signaler aux membres de la CRA afin que la journée ne soit pas comptée en faveur du club pour lequel il officie.

A titre informatif, le président signale que sur la première phase 7 JA1 officient le vendredi soir.

A ce propos, les membres de la CRA signalent qu'ils seront extrêmement vigilants à partir du 01/01/2017 sur la nomination des JA1 le vendredi soir (pour ne pas avoir tous les JA1 qui officient le Vendredi Soir en tant que JA1 et le samedi en tant qu'AR pour leur club ou un club ami...)

7- Le président fait un rappel concernant un règlement issu des "Règlements Administratifs de la Ligue IDF" stipulant qu'en cas de d'absence non justifiée, 15€ seraient défalqués de la prestation suivante.

S'en suit un débat entre les participants (peu connaissaient cet article) sur la mise en oeuvre de cette clause. Il est décidé de ne pas appliquer cette clause pour le moment et de faire des propositions au président sur les sanctions à prendre en pareil cas.

8- Il est rappelé que les JA1 doivent participer à une session de formation continue (anciennement appelée recyclage) tous les 3 ans.

La responsable CRF remonte un problème déjà rencontré au niveau de son département quant à la difficulté à organiser de tels rassemblements. Différents responsables CDA indiquent avoir aussi tenté ce genre de rassemblement et qu'ils ont aussi rencontré pas mal de problèmes pour les organiser.

9- Concernant les JA2 : il est signalé que depuis le début de la saison les convocations sont gérées et envoyées par Daniel ALLOUL. Celui-ci explique que si un JA2 s'est porté volontaire sur une journée et qu'il n'est pas convoqué, il devient alors prioritaire pour la journée suivante afin de satisfaire le plus grand nombre.

Il est à noter qu'au niveau régional seuls 3 JA "SPIDENT" leurs tableaux. Pour eux les groupes leur sont envoyés par e-mail.

10- Le président signale que le calendrier pour la deuxième phase sera envoyé dans la semaine du 21/11 au 25/11 et que celui-ci comprendra les lieux des compétitions (ce qui est impossible pour le calendrier de la première phase vu que les affectations sont faites après que ne soit demandé le retour des calendrier...)

11- André CRETOT prend la parole pour expliquer qu'étant en charge du passage des examens AR et JA1, il assiste aux nominations des JA1 afin de savoir où sont les formateurs qui pourront faire passer ces examens. Il ajoute qu'il est très important que les responsables CDA le laisse en copie lorsqu'ils effectuent un remplacement afin qu'il puisse "suivre" les formateurs.

12- Véronique BEAUSSART prend la parole pour signaler qu'elle rencontre de gros problèmes pour trouver des formateurs JA2/JA3 mais qu'elle fait le maximum afin d'en trouver malgré tout pour continuer à alimenter les rangs de l'arbitrage francilien.

Tous les points ayant été vus la séance est levée par le président à 20:49.

Le responsable CRA :

Robert MEBARKI

Le secrétaire de séance

Hugues LECONTE